

Intervention de Georges Cingal**Table ronde « Comment aménager un territoire dans une perspective environnementale ? »**

Cette conférence intervient après les Assises des Territoires Ruraux, organisée en 2009. Je suppose que si j'ai été invité à cette table, c'est parce que France Nature Environnement, dont je suis administrateur, a organisé une conférence 'Territoires durables' à Strasbourg en 2008, puis une conférence sur « trames vertes et bleues » à Lille en 2009 et une conférence « De l'insupportable au désirable, vers une économie respectueuse de l'homme et de l'environnement » à Toulouse au mois de mars dernier.

PREREQUIS :

Aux yeux de notre mouvement, l'enjeu de société majeur est finalement celui de l'implication citoyenne pour la protection de l'environnement dans les territoires, avec une vision globale et solidaire – écosystémique – et prospective du monde à venir. Seule cette implication sera en mesure, par une démarche d'intelligence collective et de co-construction créative, de garantir l'adhésion à un projet soutenable qui soit également désirable.

Ceci suppose donc de fournir des informations exactes.

POINT DE VUE :

Lors de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'Union européenne, les étudiants de Sciences Po Bordeaux m'avaient invité à participer à l'une de leurs tables rondes le jeudi 15 mars 2007. Ce jour-là, j'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à entendre Jean-Charles Leygues, ancien D.G. adjoint Politique régionale (ancien directeur adjoint du cabinet de Jacques Delors) souligner que l'élément infrastructures était essentiel : « *la moitié des fonds vont aux infrastructures (comme en Aquitaine). En ce qui nous concerne, c'est sans doute un mauvais choix ... La culture de la gouvernance finlandaise est exemplaire, ainsi ils mettent 5 mois pour mettre sur pied un projet (en France 21 mois). Le problème de la gouvernance est un problème interne...* ». En effet, à la retraite, ce haut fonctionnaire pouvait se permettre de souligner que les investissements véritablement créateurs d'emplois se trouvaient en fait au niveau de l'éducation (pas seulement nationale) et de la recherche.

C'est donc sans complexe, que je vais exposer notre vision des territoires.

1° - Il ne suffit pas de dire que l'espace et les ressources sont des données finies – il faut faire admettre à une population croissante un certain nombre de faits :

- La fin du Far West
- Le partage des ressources
- La hiérarchie des piliers du développement durable : il faut une bonne fois pour toutes reconnaître que l'environnement est primordial ! (si l'on étudie les réponses des personnes qui ont choisi d'habiter et/ou de travailler dans les Landes, on peut facilement comprendre que la courbe d'attractivité s'infléchira)
- L'optimisation des structures existantes

- L'amélioration de la qualité des futurs projets (au passage je dirai qu'il ne faut plus voir des projets qui reposent sur des données trompeuses. Les associations ont pu montrer les erreurs significatives des dossiers de la A 65 ou de la LGV)

2° - Il faut souligner le rôle fondamental des outils de gestion (lois et règlements) et des fonctionnaires chargés de la bonne gestion des systèmes. Halte au dénigrement !

3° - Il faut aussi souligner que les citoyens (et parfois d'élus) ont de plus en plus de difficultés à identifier les niveaux décisionnels et les sites d'assistance. Place à l'information !

4° - C'est le devoir de chacun de participer à la réflexion générale ! Mais il faudrait que dans notre beau pays les responsables d'associations de l'environnement ne soient pas désignés comme des coupables et voués à la vindicte populaire, qu'ils ne fassent plus l'objet de pressions ou de menaces, et surtout que leurs biens et leurs personnes ne soient plus attaqués.

Clefs de l'aménagement d'un territoire dans une perspective environnementale :

1 : Connaissances relatives au territoire

La création de zones d'habitations ou d'activités sans étude d'impact est inadmissible. Les documents d'urbanisme doivent être élaborés sur la base d'études faune/flore de qualité. Comme l'a fort bien souligné un membre de la préfectorale : tous les bureaux d'études ne se valent pas. J'ajouterai qu'il y a un réel déficit qui pourrait facilement être comblé en cessant de décourager les bonnes volontés (biologistes, géologues ...) qui accepteraient certainement de contribuer à une politique ambitieuse des territoires à condition que leurs frais de déplacements soient rémunérés. Un nouveau type d'appel d'offre pourrait se développer.

2 : Paysages :

Le nombre calamiteux de panneaux d'affichage qui caractérise ce qui a été appelé « la société de consommation » doit être abaissé drastiquement pour toutes sortes de raisons. La principale : ils masquent la réalité de l'environnement qu'on doit respecter.

3 : Opposabilité des études faune/flore, des études hydrauliques, ...

Le respect de la biodiversité est incontournable. La destruction d'espèces et d'habitats en Aquitaine est encore plus scandaleuse qu'en Asie ou en Afrique, car nous n'avons pas l'excuse de la misère (actuellement). Penser qu'au XXIème siècle on continue à drainer des zones humides pour des productions primaires choisies (agriculture ou sylviculture) ou pour aménager une zone de panneaux photovoltaïques montre que nous avons encore beaucoup de progrès à faire (la productivité d'une ZH est la plus élevée)

Le débat public marque un progrès en ce qui concerne la participation du public (application de la Convention d'Aarhus), mais tant que le porteur du projet ne sera pas tenu de prendre en compte les conclusions de la Commission

Même observation pour l'enquête publique. Mais lorsqu'on regarde le C.V. des Commissaire enquêteurs qui apparaissent sur les listes officielles, on ne peut que regretter l'insuffisance de leurs connaissances sur le volet environnemental.

4 : Energie

Il convient de faire une place particulière à l'énergie et surtout aux économies d'énergie. Malheureusement, ces domaines sont affaire d'Etat. Dans tous les sens du terme comme on a pu s'en apercevoir avec la « contribution climat », alias « taxe carbone » !

La sobriété doit caractériser tout nouveau projet. Ceci vaut pour aussi pour la LGV que RFF nous promet avec une grosse balafre dans les habitats (dont un vignoble et le massif forestier)

5 : Friches industrielles et commerciales :

Elles sont beaucoup plus importantes qu'on ne le pense actuellement. On a beaucoup parlé des sites pollués, et une loi a permis à l'Etat d'imposer au responsable d'un site sa dépollution. Je n'insiste pas puisque vous devez tous être au courant. On parle souvent des logements inoccupés, mais il conviendrait d'examiner commune par commune tous les espaces plus ou moins dégradés qui devraient être réhabilités. Cela supposerait une loi comparable à celle qui existe sur l'insalubrité des logements, laquelle devrait permettre aux communes ou communautés de prendre des initiatives pour imposer une occupation utile à la société de ces espaces privés.

6 : densification

On parle beaucoup de densification des secteurs d'habitation. On aurait sans doute intérêt à réfléchir à la densification des secteurs commerciaux. Cette remarque vise tout particulièrement des départements comme les nôtres où les commerces prolifèrent comme les espèces invasives indésirables ! Nota Bene : on voit que les commandes via internet ou celles aux producteurs locaux (AMAP = circuit court) ne cessent de croître et on se demande si la course des hypers aurait lieu si l'on imposait à ceux-ci la remise en état de leurs terrains en cas de cessation d'activité.

Conclusion : Si nous ne voulons pas avoir à connaître certains problèmes qui nous sont présentés parfois par les médias, nous avons intérêt à réfléchir si nous ne voulons pas répéter les erreurs commises dans d'autres territoires.

Naturellement je vous invite à visiter les sites Internet de la SEPANSO et de FNE

<http://www.sepanso.org>

<http://www.fne.asso.fr>